



Mémoire technique

Table des matières

1. OBJET DE LA PRESTATION.....	2
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	2
3. PROGRAMME DE FORMATION	2
4. ORGANISATION DE LA PRESTATION.....	4

**STANDARD 09 - Mémoire technique HARTISSE – FORMATION SECURITE DU
PERSONNEL ENCADRANT 1 JOUR - Ind 02**

FORMATION SECURITE DU PERSONNEL ENCADRANT

Etabli par :
Richard TILLAUT
EURL HARTISSE
20 allée du Bas Maine – 44250 SAINT BREVIN LES PINS
Email : richard.tillaut@hartisse.fr
Tél. : 07 84 22 87 38

1. OBJET DE LA PRESTATION

La prestation a pour objectif de sensibiliser l'encadrement de l'entreprise à son rôle, ses missions et ses responsabilités en matière de santé et sécurité au travail.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'identifier précisément son rôle, ses missions et ses responsabilités dans le cadre de la gestion de la sécurité des équipes.
- Être capable d'assurer l'accueil effectif et efficace des nouveaux arrivants dans son service.
- Être capable de maîtriser les notions d'accidents du travail et savoir les gérer au quotidien.
- Être capable d'identifier les risques liés à l'environnement de travail et aux tâches réalisées par ses collaborateurs.

3. PROGRAMME DE FORMATION

1. L'organisation de la sécurité dans l'entreprise (2h00)

a. Les notions de comportements à risques (JEU DE ROLE)

L'objectif est de mieux comprendre l'origine des comportements à risques et de montrer qu'il est souvent la conséquence d'une volonté de bien faire son travail. La détection de ces situations à risques ne peut être faite que sur le terrain, à condition d'y être présent, ce qui justifie le rôle primordial de l'encadrement de terrain.

b. La répartition des missions sécurité au sein de l'entreprise (EXERCICE DE GROUPE)

Le formateur met à disposition des étiquettes indiquant chacune une mission standard à réaliser en matière de sécurité (exemple : recherche les risques aux postes de travail, remonter les situations dangereuses, piloter l'analyse des accidents,...).

Les stagiaires doivent, par groupes, affecter chacune de ces missions aux personnes suivantes : le Responsable de l'entreprise, l'animateur SSE, l'Encadrant de terrain, le CSE et le reste du personnel. L'objectif de cet exercice est de clarifier les missions sécurité de chacun au sein de l'Entreprise. Il précise notamment la répartition des rôles entre l'animateur SSE et l'Encadrement de terrain.

c. La notion de responsabilité pénale (PRESENTATION)

L'objectif est de montrer que la manière dont la sécurité est organisée au sein de l'entreprise affecte directement la répartition des responsabilités en cas d'accident. Le rôle de la Direction est de structurer son entreprise et d'affecter clairement les missions sécurité à chacun. Dès lors que ce travail est correctement fait, la responsabilité de chacun peut être engagée. Nota : cette partie n'a pas vocation à dramatiser exagérément les risques pénaux pour l'Encadrement.

2. L'accueil des nouveaux arrivants à leur poste de travail (1h00) (JEU DE ROLE)

L'un des stagiaires forme un nouvel arrivant à son poste de travail, à partir du support interne à l'entreprise.

Le reste des participants est réparti en 2 groupes (les POUR et les CONTRE) qui observent la scène :

- Le groupe POUR note tout ce qui lui paraît bien fait.
- Le groupe CONTRE notent tout ce qui lui paraît à améliorer.

Les observations seront réalisées à partir d'une grille d'évaluation qui leur sera fournie.

L'objectif de l'exercice est d'identifier les conditions de réussite d'un accueil sécurité au poste de travail pour en garantir la qualité.

3. La gestion des accidents du travail (1h00)

a. Qu'est-ce qu'un accident du travail ? (EXERCICE INDIVIDUEL)

Sur la base de 10 cas concrets d'accidents survenus dans l'entreprise ou lors d'un trajet, chaque participant, doit déterminer s'il s'agit d'un accident du travail, de trajet, d'une maladie professionnelle ou d'un accident de droit commun.

L'objectif de cet exercice est de mieux comprendre ce qu'est un accident du travail, un accident de trajet et une maladie professionnelle. Seront notamment précisées les notions de délai de signalement des accidents, de prise en charge lorsqu'il est lié à une faute du salarié, de réserves éventuelles et de postes aménagés.

b. Les suites à donner aux accidents du travail (PRESENTATION)

L'objectif de cette présentation est d'expliquer l'utilité d'analyser les accidents du travail, au-delà d'éviter qu'il ne se reproduise. C'est également l'occasion d'expliquer l'intérêt et le contenu d'un entretien avec le salarié après son accident du travail.

4. L'identification des risques au quotidien (3 heures)

a. Création d'une Check-list de détection de situations dangereuses (EXERCICE EN BINOMES)

Les stagiaires répartis en binômes doivent réaliser eux-mêmes une grille d'identification des risques. La liste des thèmes à prendre en compte (exemple : utilisation de produits chimiques, manutentions manuelles, utilisation de machines,..) leur sera fournie. Pour chaque thème, qu'il a à traiter, le binôme doit rédiger 4 à 5 questions à vérifier sur le terrain. Le formateur formalisera ces questions sur la grille commune, de manière à obtenir une grille complète d'identification des situations dangereuses. Cette grille sera imprimée pour pouvoir être utilisée sur le terrain.

b. Recherche de situations dangereuses sur le terrain (EXERCICE TERRAIN EN SOUS-GROUPES)

L'ensemble du groupe se déplacera dans les ateliers de l'entreprise. Chaque sous-groupe devra rechercher les situations dangereuses sur le terrain, à partir de la grille réalisée en salle et en questionnant les opérateurs sur les tâches qu'ils réalisent.

Un bilan général de la visite, les situations dangereuses identifiées et les recommandations seront présentés lors du retour en salle.

L'objectif de ces exercices est de savoir identifier les situations dangereuses en lien avec le travail réel et non uniquement sur le travail prescrit. L'objectif est également de savoir formaliser les points forts et les points à améliorer à l'issue d'une visite terrain.

5. Echanges et discussions.

4. ORGANISATION DE LA PRESTATION

Durée de la formation : 7h00

Horaires : 8h30 – 12h30 et 13h45 – 16h45

Date de formation : A convenir d'un commun accord.

Lieu de la formation : Dans les locaux du client

Nombre de personnes maximum par session : 12

Animation : par Richard TILLAUT, gérant de HARTISSE.

Documentation : Un fascicule d'exercices et un fascicule stagiaires sera remis pendant la formation.

Enregistrement des formations :

- ▶ Une feuille de présence sera signée par chaque participant à chaque session.
- ▶ Une fiche individuelle d'évaluation de formation sera remplie par chaque participant.
- ▶ Une attestation individuelle de formation sera émise pour chaque participant.

Adaptation du module : Au cours de la formation, des exemples ou des supports spécifiques à l'entreprise pourront être proposés par les stagiaires et discutés en commun.

Moyens matériels à mettre à disposition par le client : Une salle équipée d'un moyen de projection (vidéo projecteur ou écran) et d'un paperboard avec crayons adaptés.

Méthodes mobilisées : Présentation Powerpoint, jeux de rôle, exercices de groupe, échanges et discussions.

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé.

Accessibilité aux personnes handicapées : La formation est accessible aux personnes handicapées. Une analyse préalable pourra toutefois être nécessaire, en fonction du handicap. Le client informera au préalable HARTISSE des aménagements éventuellement à prévoir.